



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 286-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.105

Déposée le : 05.12.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.03.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Jonathan Brown, un invité controversé : clarifier la responsabilité, le financement et la prévention à l'Université de Berne !

Le 2 décembre 2024, la *Berner Zeitung* titrait, en référence à la *Sonntagszeitung* : « Un professeur controversé invité par l'Université de Berne ». Jonathan Brown a publié des articles antisémites et rejette « l'idéologie LGBTQ ». Il a été convié à participer à une conférence dans la capitale fédérale par l'Institut d'études du Proche-Orient de l'Université de Berne, cofinancée par le Fonds national suisse. L'Université de Berne défend manifestement le travail scientifique du professeur. L'institut a déjà fait la une des médias parce qu'un de ses collaborateurs a applaudi l'attaque palestinienne contre Israël du 7 octobre 2023 ; on a appris par la suite qu'il était marié à la directrice de l'institut. Il a été licencié.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le gouvernement cantonal de cette invitation et du soutien financier de l'Université de Berne à cette conférence ?
2. Combien a versé l'Université de Berne et combien le Fonds national suisse ?
3. Sur qui repose la responsabilité, sur l'Université de Berne ou sur le Fonds national suisse ?
4. La directrice de l'institut, épouse du collaborateur licencié, est toujours en place. Qu'en pense le Conseil-exécutif ?
5. L'Université de Berne « défend » le travail scientifique de Jonathan Brown. Que faut-il comprendre par là ?
6. Que compte faire le Conseil-exécutif pour éviter qu'un cas similaire ne se reproduise ?

Motivation de l'urgence : sans une clarification rapide et des mesures préventives, l'Université de Berne risque de nouveaux dégâts d'image, tandis que le climat social et la confiance dans les institutions académiques pourraient se dégrader, minés par l'antisémitisme et la discrimination.

Destinataire
– Grand Conseil